

DEC131558DR12

Décision portant nomination de Mme Christine DURAND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université d'Aix-Marseille (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ) et la décision n° DEC 120808INSHS nommant Mme Marie-Brigitte CARRE en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 juin 2013 ;

Considérant que Mme Christine DURAND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 6 au 8 mars 2013 et du 26 au 28 mars 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christine DURAND, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ), à compter du 1^{er} mai 2013.

Mme Christine DURAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christine DURAND est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 15 juillet 2013

La directrice de l'unité
Marie-Brigitte CARRE

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND